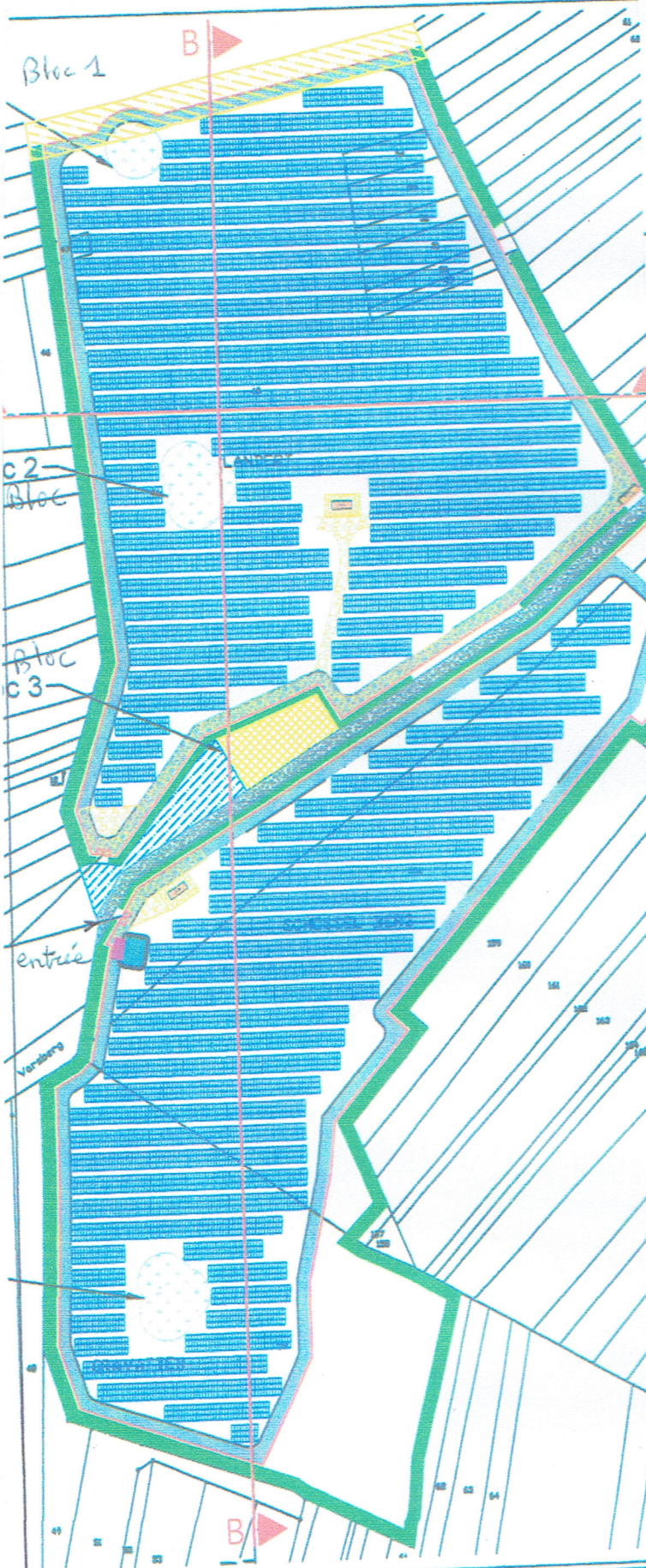


Données techniques:

Puissance totale:	9,46 MWc
Puissance nominale des modules:	570 Wc
Technologie:	Monocristallin
Dimensions:	2278 x 1134
Nombre total:	16 605
Angle:	15°



Légende:

Plan de Masse

- Clôture
- Limite zone d'implantation
- Chemin d'accès périphérique exploitation et SDIS
- Haie à créer
- Haie existante
- Mesure de préservation du patrimoine
- Perspective sur le bunker
- Mesure de préservation des cloches
- Chemin d'exploitation agricole
- Piste lourde
- Mesure d'éloignement à la forêt
- Disposition prévisionnelle des modules
- Portail passage 5 m
- Poste de livraison
- Citerne souple 120 m³
- Aire d'aspiration 32m²
- Poste de transformation


CG ARCHITECTURES
 Partenaire Architectural
 5, rue de l'Église
 57200 ARGANDY
 03 87 41 21 98 - 03 87 41 21 99
 c@cg-architectures.fr
 57200 694 RCS Metz

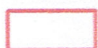
de conception de projet architectural aboutissant sur une demande de permis de construire. Il ne s'agit pas de plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être utilisés.

RES
 Maître d'ouvrage
Société BOREAS S.A.R.L
 36, rue du Général de Rascas
 57220 BOULAY-MOSELLE

Installation de panneaux photovoltaïques
 BISTEN-EN-LORRAINE
 Plan de Masse



 boisements défrichés (1,99 ha)

 aire d'étude immédiate

SOURCES : SCAN 25, ADMINEXPRESS, IGN.



Commande n° 25076927

Ordre n° 359024800

Dates de parution	16/06/2023		
Zones / Départements	LRLQTD57 (LRL - D57 Moselle)		
Rubrique	Annonces légales et judiciaires - Avis - Avis administratifs - enquête publique		
Code postal	57220 - BOULAY		
Annoncesur	1925655 - BOREAS		
Opérateur création	SILVIOLAERV	Opérateur modification	REBIZZADERV

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

Secrétariat général
Direction de la coordination et de l'appui territorial

**1er avis d'enquête publique
préalable à la délivrance d'une autorisation de
défrichement nécessaire à la réalisation d'un projet
photovoltaïque, et à la délivrance du permis de
construire pour la réalisation d'une centrale
photovoltaïque au sol sur le territoire
de la commune de BISTEN-EN-LORRAINE**

Pétitionnaire : BOREAS SARL

Par arrêté préfectoral n° 2023-DCAT-BEPE-131 du 12 juin 2023, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours, du 6 juillet 2023 au 10 août 2023 inclus.
La commune concernée est Bisten-en-Lorraine, siège de l'enquête.

Monsieur Aimé Cayet, ingénieur de la chimie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Monsieur Christian Evesque, fonctionnaire territorial à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête. Monsieur Cayet assurera des permanences selon le calendrier suivant, afin de recueillir les observations écrites et orales du public :

- * en mairie de Bisten-en-Lorraine :
 - mercredi 12 juillet 2023 de 16h00 à 18h30
 - mardi 18 juillet 2023 de 16h00 à 18h30
 - vendredi 04 août 2023 de 16h00 à 18h30
 - jeudi 10 août 2023 de 16h00 à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier, comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, sera déposé :

- sur le site internet dédié à cette enquête publique directement accessible à l'adresse:

<https://www.registre-numerique.fr/bisten-en-lorraine-projet-photovoltaïque>
également accessible depuis le lien placé sur le site de la préfecture de la Moselle, à l'adresse : www.moselle.gouv.fr - Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Forbach-Boulay Moselle ;

- en mairie de Bisten-en-Lorraine pendant la durée de l'enquête, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Un accès gratuit au dossier sera en outre possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture et mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter, aux horaires d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête pourra être communiqué sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du : préfet de la Moselle - DCAT - BEPE - place de la préfecture - 57034 Metz Cedex 1.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre électronique, directement accessible à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/bisten-en-lorraine-projet-photovoltaïque>
également accessible depuis le lien placé sur le site de la préfecture de la Moselle, à l'adresse: www.moselle.gouv.fr - Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Forbach-Boulay Moselle ;

- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie de Bisten-en-Lorraine, aux horaires habituels d'ouverture au public ;

- par courrier, adressé à la mairie de Bisten-en-Lorraine - siège de l'enquête, 25, rue principale 57220 Bisten-en-Lorraine, à l'attention du commissaire enquêteur ;

- par courriel transmis à l'adresse suivante :

bisten-en-lorraine-projet-photovoltaïque@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, portées sur le registre papier, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont également consultables sur le site internet dans les meilleurs délais. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

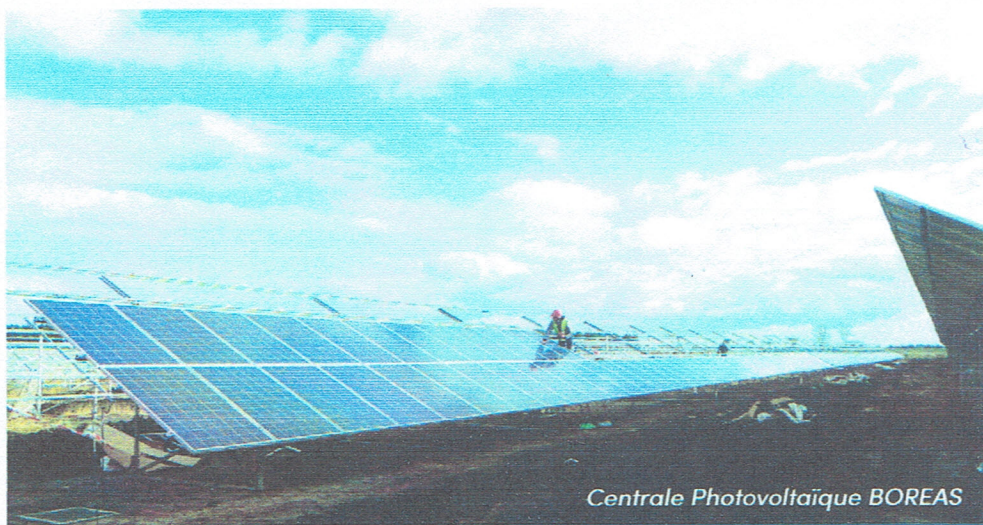
Madame Elise Abécassis (e.abecassis@boreas.fr)

Chef de projet BOREAS SARL
36, rue du général De Rascas 57220 Boulay-Moselle

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur est tenue à la disposition du public sans délai pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Bisten-en-Lorraine- la préfecture de la Moselle, et ces documents sont publiés durant ce même délai sur le site du registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/bisten-en-lorraine-projet-photovoltaïque>

et sur le site internet de la préfecture de la Moselle.
La décision sera prononcée, le cas échéant, par arrêté préfectoral.

359024800



Centrale Photovoltaïque BOREAS

CONTACT

BOREAS SARL

36 rue du Général de Rascas
57220 BOULAY-MOSELLE

03 87 52 96 05
info@boreas.fr



BOREAS
energy unlimited

Flyer Réalisé par Kreiva, Agence de Communication à Téterchen
contact.kreiva@gmail.com | 06 68 61 85 33

Imprimé par Reprographic, 27 rue des Fèvres, 57070 METZ

SARL Boreas, R.C.S n°B 451 081 376 à Metz,
au Capital Social de 125 000€

Ne pas jeter sur la voie publique

PJS₁



BOREAS
energy unlimited



Photo
de Bisten-

LE PROJET ET L'INTÉRÊT Pour la Commune

La commune de Bisten-en-Lorraine a retenu BOREAS pour le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur un terrain communal.

Ce terrain inexploité et inexploitable sera ainsi valorisé grâce au projet photovoltaïque.

BOREAS s'engage à un partenariat et une collaboration de longue durée avec la commune.

QUELQUES CHIFFRES :

(kWc) Puissance prévue pour la centrale photovoltaïque **9 300**

1 492

La production électrique estimée de la centrale correspond à la consommation moyenne d'environ **1492 foyers** (source INSEE / SRADET Grand-Est)

L'exploitation de la centrale est envisagée sur une durée de **20** ans.

2 344

Economie d'environ 2 344 tonnes équivalent CO2 par an.

(source Artelys / I Care & Consult)

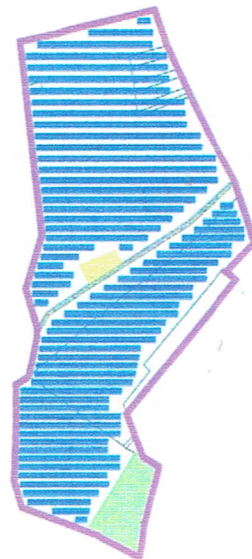
Équivalent à **7 500 aller-retours Bisten/Marseille** en voiture (source Ademe)

PJS₂ L'ASPECT É

- 1) Installation photovoltaïque
- 2) Impacts positifs d'une centrale
- Mise en place d'une prairie
- Développement de nombreuses espèces végétales
- 3) Etude environnementale par les bureaux d'études locaux :
- Identification des enjeux
- Intégration optimisée des panneaux dans l'environnement
- Impact visuel
- Définition des mesures
- 4) Accès en temps réel à l'information (ex : via le site internet / Affichage possible)
- 5) Accompagnement écologique
- Eco pâturage : Recherche de partenaires avec des éleveurs locaux
- Apiculteurs

Obj

S'inscrire dans les objectifs de la Région Grand-Est de l'environnement



P
à

L
C

EE
EE
EE
EE
EE

SYNDICAT DE LA FORÊT INDIVISE

Suite aux ravages occasionnés par le scolyte (insecte qui pond des larves sous l'écorce des résineux), 11 ha de forêt ont dû être abattus. Une partie de la zone concernée a été défrichée et clôturée (afin d'éviter les dégâts de gibiers) en vue d'une prochaine replantation.

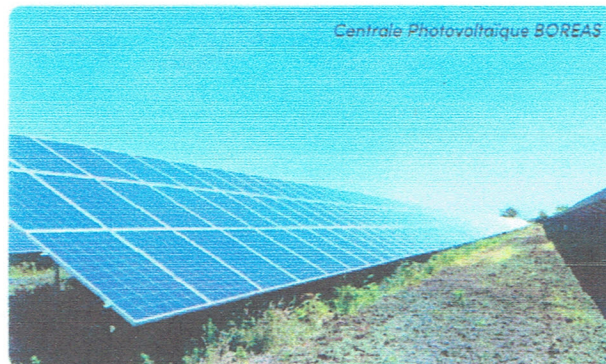


PROJET PARC PHOTOVOLTAÏQUE

État d'avancement :

Trois réunions publiques d'information ont eu lieu en juillet 2022.

Les différentes étapes d'avancement du projet sont conformes au calendrier.



Le dossier complet a été déposé à la DDT (étude d'impact, étude faune flore, étude paysagère, étude pyrotechnique...) est en cours d'instruction.

Prochaine étape : dépôt du permis de construire en mars 2023.

Aimé CAYET

Le 20 août 2023

46, rue des 30 jours

57070 METZ

0607550475

À Monsieur le Maire de BISTEN en Lorraine

Objet : PV de synthèse des observations recueillies lors de l'Enquête Publique relative au projet d'installation d'un champ de panneaux photovoltaïque sur la commune de BISTEN.

En application des prescriptions de l'article R123-18 du code de l'environnement, veuillez trouver ci-contre les observations exprimées par le public au cours de l'Enquête Publique citée en objet.

Vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de ce jour pour produire, si vous le jugez opportun, un mémoire en réponse aux problèmes soulevés.

1) Généralités

L'Enquête publique s'est déroulée du 6 juillet au 10 août 2023 et j'ai tenu 4 permanences comme cela était prévu. 4 personnes se sont présentées aux permanences pour discuter du projet, 9 ont inscrit des observations sur le registre numérique et un e-mail m'a été transmis par Mr E.LOHMER pour l'Association Loana .

Vous trouverez un résumé de ces observations dans le texte ci-dessous.

2) Observations du public

Toutes les observations tournent autour de la protection de la nature à savoir

* que ce projet va détruire de la biodiversité, faune et flore utile sinon indispensable pour la vie et la reproduction de l'avifaune

* pour un « déposant », la strate herbacée entre les rangées de panneaux est défavorable au déplacement des oiseaux

* si le projet devait avoir lieu, il faudrait aménager les clôtures de façon à laisser circuler les petits animaux et laisser de la strate herbacée non pâturée pour favoriser le développement des insectes

* pour Mr Kalterbach, il serait plus judicieux d'abandonner ce projet et de développer dans cette région où se trouvent d'anciennes constructions militaires- sites d'observation de nombreuses espèces - une ligne Maginot végétalisée.

3) Remarques du Commissaire enquêteur

Mr WEBER m'a dit que la commune avait racheté des terrains à proximité de la zone du projet pour que ceux-ci restent à l'état naturel -favorisant ainsi la biodiversité -. Quelle est la surface de ces terrains ?

Avez-vous d'autres projets de champ photovoltaïque dans la commune, des projets de plantations d'arbres ou pouvant favoriser la biodiversité ?

Comment ont été informés les villages voisins de ce projet de champ photovoltaïque ?

Fait à METZ le 20 août 2023

Le Commissaire enquêteur

A. CAYET

Localisation d



APJ 8

OTE INCI III
AOÛT 2022



Vue après projet